



LIGUE NATIONALE
DE RUGBY

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS

Vendredi 19 juin 2015

DECISION

STADE TOULOUSAIN RUGBY : A la suite des rapports des officiels de match de la rencontre Stade Toulousain Rugby / Union Bordeaux-Bègles du 23 mai 2015, comptant pour la 26^{ème} journée de TOP 14, la Commission de discipline et des règlements a prononcé à l'encontre du Stade Toulousain Rugby :

- **une amende de 6 000 euros** au motif de « *Désordres occasionnés par le public* » et notamment « *Envahissement de l'enceinte de jeu sans incident* »,
- **une suspension de terrain pour un match de championnat de France avec sursis et une amende de 15 000 euros** au motif de « *Négligence en matière de sécurité et/ou de secours* ».

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON
T +33 (0) 1 55 07 87 51
emmanuelle.varron@lnr.fr

